

A Barbizon, le 15 avril 2020

Le Maire,

A

**Mesdames, Messieurs,
Les Barbizonnais**

Nos réf : PhD/VB/2020/19

Objet : Informations aux Barbizonnais

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je reviens de nouveau vers vous pour vous informer des dernières mesures ministérielles, préfectorales, municipales prises depuis mon dernier communiqué ainsi que des informations sur la vie du village. Avant tout je tiens à vous assurer de ma grande vigilance à être auprès de chacun d'entre vous pendant cette grave crise que traverse notre pays.

Soyez assurés que moi-même et toute mon équipe restons mobilisés, sur le terrain quand il le faut mais nous nous devons de montrer l'exemple d'un confinement sérieux qui oblige chacun de nous à rester derrière les écrans, au téléphone, ou en visioconférence afin de gérer au plus près la vie à Barbizon.

Soyez remerciés de respecter le confinement imposé et notamment la mise en place des nouveaux horaires.

ACTUALITES : LES GENS DU VOYAGE

Dès l'apparition des premières caravanes, lundi dernier vers midi, j'ai pu constater un défilé de gens de voyage rue Louis Renault. Une arrivée et un déplacement en plein confinement, de quoi surprendre !!

J'ai immédiatement contacté la gendarmerie, la préfecture et, à tout hasard la presse.

Les gendarmes étaient sur place pratiquement en même temps que vos élus et surtout avant que les gens de voyage aient eu le temps de s'installer.

Des longues tractations ont commencé entre les gendarmes, la préfecture et moi-même. Au bout de 2 heures, le feu vert a été donné aux gendarmes par la sous-préfecture pour renvoyer sous escorte les gens de voyage à Dammarie, d'où ils venaient.

Deux conseillers municipaux sont restés sur place durant l'après-midi pour surveiller la situation.

Pour éviter un retour des gens du voyage à cet emplacement apparemment convoité, nous avons fait appel à un agriculteur pour labourer rapidement les accès et décourager une nouvelle installation.

La règle est donc bien établie maintenant au niveau préfectoral, le confinement s'applique aux gens du voyage comme aux autres citoyens.

LES MASQUES

Nous avons reçu dernièrement de M. Frédéric VALLETOUX, maire de FONTAINEBLEAU et Conseiller Régional, et de Mme Béatrice RUCHETON, Conseillère Départementale, des dotations de masques qui ont été distribués en priorité aux commerçants de Barbizon, à nos équipes techniques et aux membres du CCAS de la mairie, c'est à dire aux personnes ayant le plus de contact avec leur entourage.

Nous attendons une livraison de masques, en achat groupé avec l'Union des Maires de Seine-et-Marne, qui devrait intervenir d'ici la fin du mois. Ces masques seront distribués en priorité aux personnes âgées, fragiles ou devant se rendre à l'hôpital pour des soins.

En attendant de les recevoir, plusieurs Barbizonnaises ont accepté d'en réaliser en tissu lavable.

Nous rappelons cependant que ces masques artisanaux ne se substituent pas aux masques chirurgicaux, qu'ils doivent systématiquement être lavés au moins 30 minutes à 60 degrés après usage, pour détruire les agents contaminants.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL EST MOBILISE :

Dans le cadre du COVID19, la mairie de Barbizon a établi la liste des personnes isolées de la commune car les mesures de confinement et d'isolement sont plus durement ressenties chez celles-ci, notamment en l'absence de leur famille ou de leurs amis.

Les membres du CCAS sont tous mobilisés. Sur demande des personnes isolées ou fragiles, les produits de première nécessité ainsi que leurs médicaments leur sont livrés à domicile, mais surtout l'équipe et le maire leur apporte un soutien téléphonique, une écoute, un échange sur leur santé, leur isolement, les courses, l'entourage, ce maintien du contact est essentiel.

Cette organisation efficace est en place depuis le début du confinement et fonctionnera jusqu'à la fin du confinement et au-delà si nécessaire.

Aussi, je recommande vivement à tous et particulièrement aux personnes les plus vulnérables, soit par l'âge, soit pour des raisons de santé, d'être extrêmement prudentes lors de leurs sorties. N'oubliez pas les gestes barrières, distanciation sociale et lavage des mains, même avec un masque.

LA CONTINUTE DES SERVICES MUNICIPAUX EST ASSUREE

Les services municipaux gardent le rythme.

Une permanence physique et téléphonique est maintenue du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour répondre à toutes vos questions.

Les services d'entretien des locaux et de voirie maintiennent le patrimoine de notre village pour assurer un cadre de vie exceptionnel à tous les Barbizonnais mais aussi pour prévoir l'accueil des touristes à la sortie du confinement. Pendant le confinement l'herbe n'arrête pas de pousser !

Le services urbanisme répond à toutes vos questions même si les délais d'instruction sont prorogés au 25 juin 2020, selon la réglementation en vigueur et étant entendu que l'UDAP77 (Architecte des Bâtiments de France) a cessé l'instruction des dossiers.

Les services État-Civil, élections, Vie Scolaire, assurent le traitement de tous vos dossiers.

LA PROPETE DU VILLAGE

Nous demandons aux propriétaires de chiens de bien veiller à ce que leurs animaux, qui sont actuellement privés de promenades en forêt, ne fassent pas leurs besoins sur les trottoirs et leur rappelons que des sacs à déjections canines sont à leur disposition à différents endroits du village / Place miss Grenough, Grande Rue, Espace Culturel Marc Jacquet.

LE SMITOM ET LE SMICTOM SONT PRESENTS A NOS CÔTÉS

Le SMICTOM et ses prestataires de collecte restent mobilisés au quotidien.

Le standard est maintenu au numéro habituel **0 800 133 895 (numéro vert gratuit d'un poste fixe)** afin de répondre aux demandes des communes et de leurs administrés.

Un service de livraison de bacs pour les demandes urgentes est proposé. Ce service ne comprend pas la réparation des bacs sauf si leur état ne permet pas d'être vidés lors de la collecte. Des bacs peuvent être livrés dans les situations suivantes :

- Bac disparu ou volé
- Bac cassé qui ne permet pas d'être collecté
- Bac supplémentaire ou d'un plus grand volume dans les cas où le confinement entraîne une production de déchets plus importante au sein d'un foyer
- Bac à destination des services techniques des communes pour contribuer à faire face à cette hausse de la production de déchets et éviter ainsi les dépôts sauvages

Points d'apports volontaires de déchets

Si vous devez déposer vos déchets en point d'apport volontaire, il vous faut cocher la case "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés" sur votre attestation de déplacement dérogatoire et préciser à la main "évacuation des déchets" (source : Ministère de l'Intérieur via Amorce).

Bornes enterrées et dépôts sauvages

Les dépôts sauvages restent une gêne pour la collecte des bornes enterrées, surtout durant cette période de confinement.

Nous faisons donc appel à votre esprit citoyen pour bannir ce type de comportement et limiter l'exposition des agents de collecte tout en garantissant la salubrité publique.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet <https://www.smictom-fontainebleau.fr/> ou notre page Facebook@smictomfontainebleau.

Vous pouvez également contacter les services du SMICTOM via le numéro de standard précité.



Protection collecte des déchets

COVID-19

Mouchoirs souillés + **masques chirurgicaux** + **et tous les textiles sanitaires**

à jeter dans un premier **sac plastique fermé et vidé de son air, conservé 24 heures** avant d'être **enfermé** dans un **second sac**

et à déposer dans votre **bac ou borne à ordures ménagères**



Actualité sur **lombric.com** et **Facebook**



Prévention collecte des déchets

COVID-19

Réduire ses déchets de jardin !

- Faire son propre paillis
- Privilégier les tontes hautes / mulching
- Composter végétaux et déchets de cuisine



Actualité sur **lombric.com** et **Facebook**

NOS COMMERCES BARBIZONNAIS SONT TOUJOURS MOBILISES

Le mot « tissu social » revêt là tout son sens et toute son importance durant le confinement et nous tenons à les remercier tous pour l'effort accompli durant cette crise sanitaire. Pour leur sourire, leurs horaires, leur solidarité.

1. BOULANGERIE

*GALERIE DES PAINS

Mr & Mme Stéphanie et Guillaume POTHERAT

70, Grande Rue

Téléphone : 01 60 66 40 59

Ouverture de 7h à 18h sauf le mercredi

*AUX DELICES

D607 face au Grand Veneur

Téléphone : 01 60 66 50 96

Ouverture 5h30 à 20h sauf le samedi et dimanche

Possibilité de livraison aux personnes en difficulté

2. BOUCHERIE

*BOUCHERIE DE L'ANGELUS

Mr Christophe CRESSON

64, Grande rue

Téléphone : 01 60 66 40 27

Ouverture 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30 sauf le dimanche après-midi et le lundi

Possibilité de livraison aux personnes en difficulté

3. CHARCUTERIE

Mr & Mme MORIN

57, Grande Rue

Téléphone : 01 60 66 40 26

Ouverture 8h à 13h00 et de 15h00 à 18h30 sauf le mardi et le dimanche après-midi et le mercredi

Possibilité de livraison exceptionnelle aux personnes en difficulté

4. FROMAGERIE

*VAL'ET DES FROMAGES

52, Grande Rue

Téléphone : 06 33 71 34 21

Ouverture 8h à 19h00 tous les jours

Possibilité de livraison aux personnes en difficulté

5. EPICERIE

M FAHRAT

68, Grande rue

Téléphone : 01 60 66 23 70

Ouverture 8h à 13h30 et de 15h00 à 20h30 sauf le mardi

Possibilité de livraison

6. PHARMACIE

Raphaël ZERRI

98, Grande rue

Tél. : 01 60 66 40 15

Ouverture 9h à 12h00 et de 14h30 à 18h00 sauf le dimanche

Pour les personnes fragiles, veuillez prendre contact avec la pharmacie, en amont, téléphoniquement.

7. TRAITEUR

***LA BOUTIQUE DU RELAIS**

79, Grande rue

Téléphone : 01 60 68 22 54

Ouverture 10h30 à 13h et de 16h à 19h sauf le lundi, le mardi et le dimanche après-midi

Possibilité de livraison aux personnes en difficulté

8. TABAC PRESSE

50, Grande Rue

Téléphone : 01 60 66 41 05

Ouverture 8h à 19h et le dimanche de 8h à 14h

9. LA PIZZERIA L'ANGELO

31, Grande Rue

Téléphone : 01 60 68 93 18

A emporter le jeudi de 18h à 21h, le vendredi, le samedi et le dimanche de 11h30 à 14h et de 18h à 21h,

INFOS PRATIQUES

LA JARDINERIE DE DAMMARIE LES LYS sera ouverte au public du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h mais uniquement pour "l'essentiel au jardin" (plantations, potager).

L'HYPERMARCHÉ DE VILLIERS EN BIÈRE durant le confinement adapte ses horaires pour les personnes de + de 70 ans, les femmes enceintes et les personnels médicaux et hospitaliers sur présentation d'une pièce d'identité, ouverture de 8h30 à 9h.

DENTISTES DE BARBIZON : si urgence leur adresser un email : cabinetdentairebarbizon@gmail.com

PERMANENCE VÉTÉRINAIRE : Pour les propriétaires d'animaux, uniquement sur rendez-vous, la clinique vétérinaire de Chailly consulte pour les urgences. Tél : 01 60 66 41 14

NOS MÉDECINS GÉNÉRALISTES SONT MOBILISÉS : N'hésitez pas à consulter. Nos médecins vous accueillent sur RDV. Ces derniers ont pris soin de mettre en place un protocole d'accueil des patients visant à respecter les gestes barrières.

LA POSTE

La période de confinement que nous traversons favorise les initiatives pour simplifier certaines démarches. La Poste revoit ses modalités de distribution du courrier et des colis et adapte l'ouverture de ses bureaux de poste.

Le bureau de poste de Barbizon ré-ouvre ses portes les mercredi, jeudi et vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 17h.

Le distributeur de billet sera fonctionnel aux mêmes jours et heures.

La crise du Coronavirus amène son lot d'adaptations quotidiennes afin de garantir la sécurité des agents et des gens eu égard aux directives de santé. Les sociétés s'adaptent afin de maintenir le service

La Poste livre le courrier et les colis six jours par semaine en temps normal. Mais à compter du 30 mars, le courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres seulement les mercredi, jeudi et vendredi.

Par ailleurs, une bonne nouvelle pour de nombreuses personnes qui ne sont pas toujours présentes quand le facteur passe pendant la journée: La Poste adopte temporairement (?) la livraison des recommandés avec accord par SMS. Quand la crise a du bon.

En outre, La Poste nous demande de concentrer nos envois sur ces trois jours et de n'envoyer que le "*strict nécessaire*"

Le service des postes en résumé :

- **Pour les envois livrés à votre adresse** (Courrier simple ou suivi, Colissimo sans signature) : Le facteur ou livreur les déposera dans notre boîte aux lettres.
- **Pour les lettres recommandées** : La livraison contre signature est remplacée par **une livraison où notre facteur peut nous demander par sms notre accord pour une livraison directement dans notre boîte aux lettres**. On recevra le SMS suivant : "*Bonjour, je suis votre facteur, j'ai cet objet (photo dans le sms) à vous remettre contre signature. Dans le cadre de la politique de prévention contre le Covid-19, je vous propose de le déposer dans votre boîte aux lettres ou devant votre porte dès réception de ce SMS, j'ai besoin de votre accord par retour de SMS.*"
- Sans notre accord, l'objet sera mis en instance. Nous trouverons un avis de passage dans notre boîte aux lettres. "*Merci de votre compréhension, votre facteur*".
- Sans réponse de notre part ou en cas de désaccord pour une livraison directement dans notre boîte aux lettres, notre lettre recommandée sera mise à votre disposition dans le Bureau de Poste ou Relais La Poste indiqué sur l'avis de passage que le facteur glissera dans notre boîte aux lettres.

Les nouvelles modalités mises en œuvre jusqu' à la fin du confinement

Si l'on a un compte client La Poste, il faut s'assurer que le numéro de téléphone mobile actuel y est renseigné. Si on ne dispose pas de compte, il est très simple d'en créer un clic [ici](#). Une seule adresse mail suffira.

Autres modalités que le facteur / livreur pourrait utiliser : Il peut nous être demandé d'apposer notre signature sur un papier libre que le facteur prendra en photo ou toute autre modalité qui permette d'éviter les contacts directs et ainsi protéger notre santé comme celle de l'agent des postes.

EXTRAIT FRANCE SOIR DU 25 MARS 2020

(Edition nationale)

Pour les Colissimo à remettre contre une signature : Afin de garantir notre sécurité et celles des agents, La Poste suspend temporairement l'offre de livraison à domicile avec signature et l'offre contre remboursement.

Les colis à remettre contre signature seront livrés exceptionnellement directement dans notre boîte aux lettres. Si la dimension du colis ne permet pas une livraison en boîte aux lettres, le facteur / livreur sonnera et si on n'est pas présent, il déposera le colis devant notre porte avec notre accord.

La livraison des Colissimo **contre remboursement** est suspendue, les colis ne seront pas présentés et retournés à l'expéditeur.

Pour les Colissimo livrés en Point Relais : Certains Points Relais sont fermés. Si nous avons un colis bloqué dans un relais dorénavant fermé, il ne pourra être récupéré qu'après réouverture du commerce en question. Si l'on est dans ce cas, nous aurons reçu une notification nous en informant.

Pour les colis en cours d'acheminement, si le point de retrait choisi lors de notre commande est fermé, La Poste réacheminera le colis vers un site ouvert et nous en serons informés.

Afin de garantir notre sécurité, le processus de remise de colis en point de retrait est modifié, en supprimant la signature par le destinataire.

La procuration

La Poste nous rappelle que la procuration est un service à notre disposition pour retirer un envoi destiné à un de nos proches. Ce service peut être souscrit gratuitement en ligne pour un particulier.

Les bureaux de poste encore ouverts à proximité de chez moi :

Étant donné la période actuelle et la modification des services, il est recommandé de consulter régulièrement sur le site de la Poste les bureaux encore ouverts en renseignant le code postal ou votre ville.

Vérifier les horaires et l'ouverture de votre bureau de

poste <https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

Vous trouverez la liste des bureaux ouverts téléchargeable ci après (mis à jour au 26 mars 2020)

https://www.laposte.fr/medias/sys_master/apache_synchronised/h74/he9/124...

POUR LES ENTREPRENEURS

Veillez retrouver toutes les informations utiles et nécessaires sur notre site internet : <http://www.barbizon.fr/>

Elles ont déjà été adressées par courriel à toutes les sociétés et commerçants qui nous avaient déjà transmis leurs coordonnées.

Et surtout, n'hésitez pas à nous faire part des difficultés que vous rencontrez afin que je puisse en faire état à nos partenaires tels que la Préfecture ou la Région-il-de France.

LA REGION ILE DE FRANCE VOUS INFORME

Le **remboursement des transports en commun pour le mois d'avril pour tous ceux qui ont un abonnement** (annuel ou mensuel) Navigo, Navigo Senior ou encore ImaginR est un geste de solidarité proposé par la Région.

La procédure de remboursement sera la même que celle mise en place après les récentes grèves. Les usagers auront à se connecter à la plateforme pour faire la demande de remboursement. **Cette plateforme sera disponible début mai.**

COMMUNIQUONS ENSEMBLE

Nos moyens de communications sont actuellement :

- La présente note d'information distribuée dans les boîtes aux lettres
- Notre site internet
- L'affichage aux portes de la Mairie et sur les panneaux administratifs
- L'application gratuite « panneau pocket » à télécharger
- La newsletter qui vous est adressée, si vous nous avez transmis vos coordonnées via l'adresse mairie-village@barbizon-news.fr
- La page Facebook « Mairie de Barbizon »

N'hésitez pas à nous contacter :

- **Tel mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h : 01 60 66 41 92.**
- **Tel élu d'astreinte : 07 78 41 96 97**
- **Tel Astreinte administrative : 06 75 40 97 70**
- **Email mairie : mairie-village@barbizon.fr**

LE FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DÉPLACEMENT EST DISPONIBLE :

N'oubliez pas de remplir le formulaire d'autorisation avant de quitter votre domicile.

Pour les personnes pouvant se déplacer, l'attestation peut être retirée en mairie (pendant les heures ouvrables) et dans les commerces.

Les membres du CCAS peuvent aussi la distribuer dans les boîtes aux lettres sur demande.

Vous trouverez le modèle de ce document ainsi que le lien de téléchargement sur le site du gouvernement en cliquant sur le lien : <https://www.interieur.gouv.fr/.../Attestation-de-deplacement>).

Afin de faciliter les démarches relatives à l'attestation de déplacement dérogatoire, un dispositif de création numérique de ce formulaire est désormais disponible, en complément du format « papier » qui demeure toujours valide.

Ce dispositif de création numérique est accessible depuis tout type de terminal (mobile, tablette, ordinateur) à partir du **site du ministère de l'Intérieur depuis le lundi 06 avril dernier.**

Il consiste en un formulaire à renseigner en ligne, comprenant les mêmes données que celles figurant sur le format papier, nécessitant de préciser notamment la date et l'heure de sortie programmées ainsi que le motif parmi ceux autorisés.

LES ARRETES PREFECTORAUX

La période de confinement étant prolongée jusqu'au 11 mai prochain, je souhaite vous relayer les mesures prises (souvent plus restrictives) au sein de notre département, notamment les arrêtés suivants :

- **autorisant à nouveau les activités physiques toute la journée,**
- interdisant les locations saisonnières dans le département,
- interdisant les activités sportives dans la forêt de Fontainebleau – y compris le chemin du bornage.

En effet, s'agissant de ce dernier point, le bornage continue à être fréquenté par des promeneurs et des joggeurs. Nous attirons votre attention sur le fait que ce chemin fait intégralement partie de la forêt de Fontainebleau. Les riverains de ce chemin ont évidemment libre accès à leur propriété.

Les gendarmes font des rondes fréquentes et ils verbalisent les contrevenants. Nous souhaitons, par ces précisions, vous éviter des désagréments.

Aussi, vous pouvez retrouver les arrêtés sur notre site internet : <http://www.barbizon.fr>

REMERCIEMENTS

- **A notre personnel soignant**
Au nom du conseil municipal, je souhaite témoigner notre gratitude aux médecins généralistes et tout le personnel soignant de Barbizon pour leur mobilisation.
- **Aux initiatives solidaires**
De nos partenaires (La Région Ile de France, le Département, la Préfecture, la CCI, la CAPF, la Trésorerie...), nos commerçants, nos associations (Fablab confectionne des visières pour les personnels de santé en priorité à l'aide de leurs imprimantes 3D).
Beaucoup d'administrés nous proposent leur aide, mais il faut savoir que la meilleure aide que l'on puisse apporter est de respecter le confinement.

Je tiens à vous remercier, ainsi que l'ensemble des services municipaux, pour votre investissement sans faille aux services de vos concitoyens.

Je me tiens à votre disposition, pour répondre à vos interrogations et faciliter les mises en relation avec les services de l'État et l'ensemble de nos partenaires.

Vous pouvez compter sur mon engagement plein et entier pour faire face à cette pandémie, avec vous, durant les prochaines semaines.

Philippe Douce

Le Maire

